



Responsabilité internat lycée

Par **Storme**, le **15/01/2020** à **22:42**

Notre fille de 14 ans élève et interne dans un lycée public est sortie par le portail principal, sans contrôle, malgré la non autorisation signée à la rentrée, et malgré un rappel fait lors d'un rendez-vous début octobre avec un CPE de l'établissement.

Elle a pris le métro sans titre de transport, et a usurpé l'identité d'une camarade à tort. Le contrôleur l'a verbalisé pour le titre et l'usurpation, soit 230€.

Le lycée refuse de prendre en charge sa responsabilité, en indiquant qu'ils n'ont pas le personnel nécessaire pour le contrôle et que notre fille n'est pas en prison.

Quels sont nos recours? Pour l'amende, mais surtout pour la non surveillance. Et si cela se reproduit avec une fin plus dramatique ?